



**Commune de Vully-les-Lacs**  
**Publication communale**  
**No 4 – 25**

---

- **Subventionnement des études musicales**

La Municipalité a adopté un nouveau règlement concernant le subventionnement des études musicales reconnues par la LEM (Loi sur les écoles de musiques). L'entrée en vigueur de ce règlement a été fixée rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le règlement et le formulaire pour une demande de subventionnement sont disponibles sur notre site Internet : <https://vully-les-lacs.ch/reglements-communaux>

---

- **Fête de la nature**

**Découvrez la revitalisation de la Petite Glâne à l'occasion de la Fête de la Nature**

Le samedi 24 mai 2025, de 10h00 à 13h00, une visite guidée du chantier de revitalisation de la Petite Glâne est organisée par l'office du tourisme au terrain de foot de Villars-le-Grand, dans le cadre de la Fête de la Nature.

Ce sera l'occasion pour les habitant·e·s de la région de découvrir, sur le terrain, comment la rivière retrouve peu à peu son lit naturel. Des spécialistes vous expliqueront les aménagements réalisés et les bienfaits concrets pour l'environnement et la biodiversité.

La visite se clôturera dans une ambiance conviviale autour d'un apéritif. L'événement est gratuit et ouvert à toutes et tous.

Les inscriptions se font via le QR code ci-contre ou directement sur le site de la Fête de la Nature : [www.fetedelanature.ch/programme/visite-du-chantier-de-revitalisation-de-la-petite-glane](http://www.fetedelanature.ch/programme/visite-du-chantier-de-revitalisation-de-la-petite-glane)

Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de vous inscrire jusqu'au 18 mai 2025.

Nous nous réjouissons de vous y accueillir nombreuses et nombreux !



---

- **Chiens en laisse - rappel**

Nous rappelons à tous les propriétaires de chiens que, pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à leur présence, toutes races confondues.

C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant **obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet**. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

---



---

## • **Information du Bureau électoral**

Le Bureau électoral de Vully-les-Lacs rappelle les quelques règles suivantes à respecter pour que votre vote soit valable lors des scrutins :

- Votre carte de vote doit être signée ;
- Votre date de naissance doit être inscrite sur la carte de vote (et non pas la date du jour de votre vote) ;
- Veillez à remplir votre carte de vote personnelle (et non pas celle d'un autre membre de votre foyer) ;
- Votre bulletin de vote doit être glissé dans l'enveloppe jaune, et celle-ci fermée ;

La carte de vote complétée et l'enveloppe jaune sont à glisser dans l'enveloppe de transmission.

Vous trouvez la procédure complète sur le site du canton : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/votations-et-elections/voter/comment-voter>.

---

## • **eBill, payez vos factures simplement**

Nous tenons à remercier chaleureusement les 12% de citoyens qui ont déjà fait le choix de recevoir leurs factures communales par eBill. Grâce à vous la commune franchit les



premières étapes vers une gestion plus moderne, rapide et écologique de ses finances.

Mais nous avons encore du chemin à parcourir pour atteindre **notre objectif de 60% d'adhésions d'ici 2026**, nous avons besoin de l'engagement de toutes et tous.

L'eBill c'est simple, sécurisé et pratique.

**Objectif 2026 : devenons ensemble des champions du sans papier !**

---

## • **Concert d'été avec La Lyre d'Avenches**

La Commission Culture, Sport & Loisirs de la Commune de Vully-les-Lacs aura l'honneur d'accueillir la Lyre d'Avenches (Direction : Margot Corminboeuf / Direction tambour : Emile Spahr) pour un concert d'été le

jeudi 26 juin à 19h30 à la place de jeux à Mur.

Boissons et petite restauration sur place dès 18h30. Entrée gratuite.

---

Salavaux, le 30 avril 2025

La Municipalité

Horaire : LU : 8h30 - 11h30 (guichet et téléphones) 14h00 - 16h00 (téléphones uniquement)  
MA : matin fermé 14h00 - 16h00 (téléphones uniquement)  
ME : 8h30 - 11h30 (guichet et téléphones) Fermé  
JE : 8h30 - 11h30 (guichet et téléphones) 14h00 - 17h00 (guichet et téléphones)  
VE : Fermé

Nous vous accueillons également en dehors de ces heures sur rendez-vous

Administration communale, Route d'Avenches 11, 1585 Salavaux  
Téléphone : 026 677 30 03 mail : [info@vully-les-lacs.ch](mailto:info@vully-les-lacs.ch)